

DECISION n°2022-84

**Portant délégation de signature à Madame Béatrice BERMANN
Directrice adjointe, Directrice des Ressources Humaines**

Le Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-36,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le décret n° 92-783 du 6 Août 1992 relatif à la délégation de signature des Directeurs d'établissements publics de santé,

Vu le décret n° 2005.921 du 2 Août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des Etablissements mentionnés à l'article 2 (1er-2ème-3ème) de la Loi n°86.33 du 9 Janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital, et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

Vu la décision n° 17/1242 du 29 août 2017 Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France portant fusion des Centres hospitaliers des Deux Vallées et d'Orsay en un seul établissement dénommé « Groupe hospitalier Nord Essonne », à compter du 1er janvier 2018,

Vu l'arrêté du Directeur du Centre National de Gestion, en date du 2 avril 2019 portant nomination de **Monsieur Cédric LUSSIEZ** en qualité de Directeur du Groupe hospitalier Nord Essonne

Vu l'arrêté du Directeur du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de **Madame Béatrice BERMANN** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté du Directeur du Centre National de Gestion, en date du 22 décembre 2017, portant nomination de **Madame Sandrine BEDNARSKI** en qualité de Directeur-adjoint au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté du ministre des Solidarités et de la santé en date du 12 janvier 2021 portant affectation de **Madame Emilie PICHOT**, attachée d'administration hospitalière, au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du 10 août 2021 portant affectation de **Monsieur Fabrice MARQUES**, cadre de santé paramédical, à la Direction des ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'arrêté du ministre des Solidarités et de la santé en date du 24 décembre 2021 portant affectation de **Madame Hélène CLAUDE**, attachée d'administration hospitalière, au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu la décision du Directeur en date du 21 octobre 2022 portant nomination de **Madame Najah GTARI NECHBA**, adjoint des cadres hospitaliers, au Groupe hospitalier Nord Essonne,

Vu l'organisation de la direction,

DECIDE

Article 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à **Madame Béatrice BERMANN**, Directrice-adjointe, Directrice chargée des Ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- Toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :
 - *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction.
 - *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).
- Pour le personnel non médical :
 - *les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail et la protection sociale des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
 - *l'évaluation professionnelle des personnels titulaires, stagiaires et des agents contractuels à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ;
 - *les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie) ;
 - *les bons de commande et contrats de prestation d'intérim.
 - *les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation ;
- Les assignations des personnels non médicaux en cas de grève.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, Directrice chargée des Ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, délégation est donnée à **Madame Sandrine BEDNARSKI**, Directrice Adjointe, Directrice des affaires médicales du Groupe Hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de ses attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de son champ de compétence :

- Toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de la direction des ressources humaines, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de la direction des ressources humaines, à l'exclusion :
 - *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la Direction des ressources humaines.
 - *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

- Pour le personnel non médical :

- *les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail et de la protection sociale des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
- *l'évaluation professionnelle des personnels titulaires, stagiaires et des agents contractuels à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ;
- *les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie) ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice BERMANN, Directrice-adjointe, chargée des Ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, ou Madame Sandrine BEDNARSKI Directrice Adjointe, chargée des affaires médicales du Groupe Hospitalier Nord Essonne et des pôles de psychiatrie et gériatrie délégation est donnée à Madame Hélène CLAUDE, attachée d'administration à la direction des ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne, à Madame Emilie PICHOT, attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, à Monsieur Fabrice MARQUES, cadre de santé paramédical à la direction des ressources humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, ainsi que **Madame Najah GTARI NECHBA**, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines du Groupe hospitalier Nord Essonne pour signer, dans la limite de leurs attributions et des crédits alloués pour les comptes budgétaires qui relèvent de leur champ de compétence :

- Toutes correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liées à l'activité de sa direction, ainsi que les attestations ou certificats établis à partir d'information de la compétence des services de sa direction, à l'exclusion :

- *des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de sa Direction,
- *des courriers destinés aux partenaires institutionnels (Centre National de Gestion, Agence Régionale de Santé, délégation départementale en Essonne de l'Agence Régionale de Santé, Collectivités territoriales, Inspection du travail, Service de la protection maternelle et infantile).

- Pour le personnel non médical :

- *les décisions relatives à la gestion statutaire et à la gestion des carrières, à la gestion du temps de travail et de la protection sociale des agents stagiaires, titulaires et contractuels, aux études promotionnelles et aux rachats de contrats, à l'exclusion de celles relatives à la discipline,
- *l'évaluation professionnelle des personnels titulaires, stagiaires et des agents contractuels à l'exception de celle des membres de l'équipe de direction ainsi que de celle des agents exerçant à la DRH,
- *les mandats relatifs à la compétence de sa direction (paie),
- *les bons de commande et contrats de prestation d'intérim,
- *les ordres de mission et les conventions avec les organismes de formation.

- Les assignations des personnels non médicaux en cas de grève.

Article 4 :

En l'absence du Directeur, **Monsieur Cédric LUSSIEZ**, délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BERMANN, Directrice adjointe, chargée des Ressources Humaines du Groupe Hospitalier Nord Essonne, pour signer :

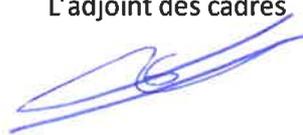
- Tous actes et décisions, y compris budgétaires, avis, notes de services et courriers internes et externes, pour le Groupe Hospitalier Nord Essonne.

Article 5 :

La décision n°2022-20 du 18 mars 2022 est abrogée à compter de la publication de la présente décision.

Elle sera communiquée au Trésorier, Receveur du Groupe Hospitalier Nord Essonne d'une part, et aux partenaires institutionnels de l'Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes sus-désigné d'autre part. Elle sera publiée en outre dans les conditions réglementaires au registre des actes administratifs, puis affichée au sein dudit établissement.

Fait à Longjumeau, le 18 novembre 2022.

<p>Le Directeur</p>  <p>Cédric LUSSIEZ</p>	
<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Béatrice BERMANN</p>	<p>La Directrice-adjointe</p>  <p>Sandrine BEDNARSKI</p>
<p>L'Attachée d'administration hospitalière</p>  <p>Emilie PICHOT</p>	<p>Le cadre de santé paramédical</p>  <p>Fabrice MARQUES</p>
<p>L'attachée d'administration hospitalière</p>  <p>Hélène CLAUDE</p>	<p>L'adjoint des cadres</p>  <p>Najah GTARI NECHBA</p>